



Salaires impayés depuis deux mois

Par **grey**, le **16/05/2011** à **17:40**

Bonjour, quel recours puis avoir, l'association (loi 1901) pour laquelle je suis salarié ne me règle plus mes salaires depuis fin février 2011 et je viens d'apprendre qu'il y avait un dépôt de bilan ce jour. Que puis-je faire ? Je vous remercie vivement pour votre réponse.

Par **conseiller du salarié**, le **16/05/2011** à **23:13**

Bonjour, J'espère que ce lien va vous tranquiliser : <http://www.ags-garantie-salaires.org/salaries.html> le régime de garantie des salaires intervient si votre entreprise se trouve en procédure collective (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) et n'a pas de fonds disponibles pour payer vos salaires, préavis ou indemnités.